

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 20 ET 21 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RESUCONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE
DATE À U CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO PRESIDENTE
PÈ U PRIMU TRIMESTRU 2021

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
CONFIEES AU CONSEIL EXECUTIF ET A SON PRESIDENT
POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2021

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diverses dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de plusieurs délibérations adoptées en 2018, 2019 et 2020, l'Assemblée de Corse a-t-elle confié au Conseil exécutif de Corse et à son président des délégations d'attributions sur des domaines variés.

Compte tenu du fait que le principe posé par le CGCT est que l'assemblée délibérante ou la commission permanente doit être régulièrement informée des modalités d'exercice de chacune des délégations d'attributions, je vous adresse régulièrement un compte-rendu des actes que le Conseil exécutif adopte, ou que je signe, en application de ces délégations d'attributions.

Le compte-rendu des actes de l'année 2018 vous a été présenté lors de la session du 21 février 2019 (délibération n° 19/043 AC), celui couvrant le 1^{er} semestre 2019 lors de la session du 24 octobre 2019 (délibération n° 19/373 AC), celui couvrant le 2nd semestre 2019 lors de la réunion de la Commission Permanente du 15 mai 2020 (délibération n° 20/034 CP), celui concernant le 1^{er} semestre 2020 lors de la session de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020 (délibération n° 20/119 AC), celui concernant le 2^{ème} semestre 2020 lors de l'Assemblée de Corse du 26 février 2021 (délibération n° 21/031 AC).

Compte tenu de la prochaine échéance électorale qui viendra clore la présente mandature, le présent rapport vise à vous rendre compte des actes adoptés ou signés dans ce cadre durant le 1^{er} trimestre de l'année 2021 (1^{er} janvier - 31 mars).

Du fait du vote du budget primitif à la fin mars 2021, le nombre des actes pris au titre des délégations est nécessairement plus réduit que d'habitude.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.